

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE COURMANGOUX**

Numéro SIRET : **21010127500019**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE BOURG EN BRESSE MUNICIPALE**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Budget Communal M14**

**ANNEE 2018**

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
 p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
 p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
 p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.17 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>Jointes</b>	<b>Sans Objet</b>
<b>A - Eléments du bilan</b>			
p.23	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.24	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.26	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.27	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.28	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.30	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.31	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.32	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.33	A4 - Etat des provisions	X	
p.34	A5 - Etalement des provisions	X	
p.35	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.36	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.37	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.38	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>			
p.39	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.40	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.41	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.42	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.43	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.44	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.45	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.46	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.47	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.48	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>			
p.49	C1 - Etat du personnel	X	
p.51	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.52	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.53	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.54	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.55	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>			
p.56	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.57	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE 01127	COMMUNE COURMANGOUX Budget Communal M14	BP 2018
---------------------	--	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	516
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	44
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE TREFFORT EN REVERMONT	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
314 117,00	631,21	560,92	698,03

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	693,83	628,00
2	Produit des impositions directes/population	271,96	301,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	645,45	766,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 125,20	258,00
5	Encours de dette/population	904,22	582,00
6	DGF/population	95,22	145,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	34,08%	42,68%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	127,22%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	174,33%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	140,09%	0,00%

----- Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I - INFORMATIONS GENERALES****I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau de l'article pour la section d'investissement.
    - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2017 après le vote du compte administratif 2017.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	619 336,38	333 054,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 286 282,38
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		619 336,38	619 336,38

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	1 705 445,65	1 774 564,65
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	80 495,04	19 368,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 7 991,96	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		1 793 932,65	1 793 932,65
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (4)		2 413 269,03	2 413 269,03

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	73 650,00	0,00	103 950,00	103 950,00	103 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	115 890,00	0,00	122 020,00	122 020,00	122 020,00
014	Atténuations de produits	3 851,00	0,00	1 728,00	1 728,00	1 728,00
65	Autres charges de gestion courante	98 518,00	0,00	96 636,00	96 636,00	96 636,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>291 909,00</b>	<b>0,00</b>	<b>324 334,00</b>	<b>324 334,00</b>	<b>324 334,00</b>
66	Charges financières	13 870,40	0,00	12 843,41	12 843,41	12 843,41
67	Charges exceptionnelles		0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	20 242,61		20 840,45	20 840,45	20 840,45
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>326 022,01</b>	<b>0,00</b>	<b>358 017,86</b>	<b>358 017,86</b>	<b>358 017,86</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	257 488,91		255 000,00	255 000,00	255 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	12 949,95		6 318,52	6 318,52	6 318,52
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>270 438,86</b>		<b>261 318,52</b>	<b>261 318,52</b>	<b>261 318,52</b>
<b>TOTAL</b>		<b>596 460,87</b>	<b>0,00</b>	<b>619 336,38</b>	<b>619 336,38</b>	<b>619 336,38</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 619 336,38

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	4 000,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	35 262,00	0,00	36 030,00	36 030,00	36 030,00
73	Impôts et taxes	161 747,00	0,00	161 878,00	161 878,00	161 878,00
74	Dotations, subventions et participations	82 603,00	0,00	71 061,00	71 061,00	71 061,00
75	Autres produits de gestion courante	44 354,00	0,00	59 585,00	59 585,00	59 585,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>327 966,00</b>	<b>0,00</b>	<b>333 054,00</b>	<b>333 054,00</b>	<b>333 054,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>327 966,00</b>	<b>0,00</b>	<b>333 054,00</b>	<b>333 054,00</b>	<b>333 054,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>327 966,00</b>	<b>0,00</b>	<b>333 054,00</b>	<b>333 054,00</b>	<b>333 054,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 286 282,38

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 619 336,38

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	261 318,52
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	339 652,91	80 495,04	500 108,00	500 108,00	580 603,04
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>339 652,91</b>	<b>80 495,04</b>	<b>500 108,00</b>	<b>500 108,00</b>	<b>580 603,04</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	14 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 566,02	0,00	65 691,00	65 691,00	65 691,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	1 035 000,00	1 035 000,00	1 035 000,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	803,97		104 646,65	104 646,65	104 646,65
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>59 059,99</b>	<b>0,00</b>	<b>1 205 337,65</b>	<b>1 205 337,65</b>	<b>1 205 337,65</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>398 712,90</b>	<b>80 495,04</b>	<b>1 705 445,65</b>	<b>1 705 445,65</b>	<b>1 785 940,69</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 260,24		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>3 260,24</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>401 973,14</b>	<b>80 495,04</b>	<b>1 705 445,65</b>	<b>1 705 445,65</b>	<b>1 785 940,69</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 7 991,96

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 793 932,65

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	72 616,00	19 368,00	336 690,90	336 690,90	356 058,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	1 102 269,23	1 102 269,23	1 102 269,23
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>72 616,00</b>	<b>19 368,00</b>	<b>1 438 960,13</b>	<b>1 438 960,13</b>	<b>1 458 328,13</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	21 390,13	0,00	5 167,00	5 167,00	5 167,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	36 949,30	0,00	69 119,00	69 119,00	69 119,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>58 339,43</b>	<b>0,00</b>	<b>74 286,00</b>	<b>74 286,00</b>	<b>74 286,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>130 955,43</b>	<b>19 368,00</b>	<b>1 513 246,13</b>	<b>1 513 246,13</b>	<b>1 532 614,13</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	257 488,91		255 000,00	255 000,00	255 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	12 949,95		6 318,52	6 318,52	6 318,52
041	Opérations patrimoniales (4)	3 260,24		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>273 699,10</b>		<b>261 318,52</b>	<b>261 318,52</b>	<b>261 318,52</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>404 654,53</b>	<b>19 368,00</b>	<b>1 774 564,65</b>	<b>1 774 564,65</b>	<b>1 793 932,65</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 793 932,65

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	261 318,52
---	------------

<b>COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget Communal M14</b>	<b>BP 2018</b>
---	----------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.  
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.  
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).  
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.  
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	103 950,00		103 950,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	122 020,00		122 020,00
014	Atténuations de produits	1 728,00		1 728,00
65	Autres charges de gestion courante	96 636,00		96 636,00
66	Charges financières	12 843,41	0,00	12 843,41
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	6 318,52	6 318,52
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	20 840,45		20 840,45
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		255 000,00	255 000,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>358 017,86</b>	<b>261 318,52</b>	<b>619 336,38</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>619 336,38</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	65 691,00	0,00	65 691,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>580 603,04</b>		<b>580 603,04</b>
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	1 035 000,00	0,00	1 035 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	104 646,65		104 646,65
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>1 785 940,69</b>	<b>0,00</b>	<b>1 785 940,69</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>7 991,96</b>
--	-----------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>1 793 932,65</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	4 500,00		4 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	36 030,00		36 030,00
73	Impôts et taxes	161 878,00		161 878,00
74	Dotations, subventions et participations	71 061,00		71 061,00
75	Autres produits de gestion courante	59 585,00	0,00	59 585,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>333 054,00</b>	<b>0,00</b>	<b>333 054,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 286 282,38

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 619 336,38

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 167,00	0,00	5 167,00
13	Subventions d'investissement	356 058,90	0,00	356 058,90
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	1 102 269,23	0,00	1 102 269,23
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		6 318,52	6 318,52
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		255 000,00	255 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>1 463 495,13</b>	<b>261 318,52</b>	<b>1 724 813,65</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 69 119,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 793 932,65

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>73 650,00</b>	<b>103 950,00</b>	<b>103 950,00</b>
60611	Eau et assainissement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
60612	Énergie - Électricité	4 000,00	5 000,00	5 000,00
60621	Combustibles	5 000,00	5 000,00	5 000,00
60622	Carburants	3 000,00	4 000,00	4 000,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 000,00	5 000,00	5 000,00
60633	Fournitures de voirie	700,00	700,00	700,00
60636	Vêtements de travail	250,00	250,00	250,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	500,00	500,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6135	Locations mobilières		500,00	500,00
61521	Terrains		1 000,00	1 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	5 000,00	30 000,00	30 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	1 000,00	1 000,00	1 000,00
615232	Entretien et réparations réseaux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61524	Bois et forêts	600,00	200,00	200,00
61551	Matériel roulant	5 000,00	6 000,00	6 000,00
61558	Autres biens mobiliers	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6156	Maintenance	5 000,00	7 000,00	7 000,00
6161	Assurance multirisques	6 500,00	6 300,00	6 300,00
6182	Documentation générale et technique	300,00	300,00	300,00
6184	Versements à des organismes de formation	200,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00	500,00	500,00
6226	Honoraires	1 000,00	4 000,00	4 000,00
6228	Divers	200,00	200,00	200,00
6232	Fêtes et cérémonies	8 000,00	6 000,00	6 000,00
6237	Publications	6 000,00	3 000,00	3 000,00
6238	Divers	300,00	200,00	200,00
6257	Réceptions	100,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	1 000,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	500,00	800,00	800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	500,00	500,00	500,00
63512	Taxes foncières	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>115 890,00</b>	<b>122 020,00</b>	<b>122 020,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	6 610,00	2 000,00	2 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	40,00	100,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	800,00	1 500,00	1 500,00
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	300,00	300,00	300,00
6411	Personnel titulaire	62 010,00	60 000,00	60 000,00
6413	Personnel non titulaire	10 100,00	15 000,00	15 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 500,00	12 000,00	12 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	19 000,00	19 000,00	19 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	700,00	1 000,00	1 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	6 000,00	6 000,00	6 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 700,00	4 000,00	4 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	100,00	200,00	200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	320,00	320,00	320,00
6478	Autres charges sociales diverses	710,00	600,00	600,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>3 851,00</b>	<b>1 728,00</b>	<b>1 728,00</b>
739211	Attributions de compensation	851,00	1 728,00	1 728,00
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercom	3 000,00	0,00	0,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>98 518,00</b>	<b>96 636,00</b>	<b>96 636,00</b>
6531	Indemnités	20 460,00	20 000,00	20 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 800,00	2 000,00	2 000,00

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6535	Formation	60,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	6 684,00	7 000,00	7 000,00
65541	Contributions au fonds de compensation des charges territ	14 000,00	14 000,00	14 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	50 000,00	50 000,00	50 000,00
657362	CCAS	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	2 514,00	1 636,00	1 636,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>		<b>291 909,00</b>	<b>324 334,00</b>	<b>324 334,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>13 870,40</b>	<b>12 843,41</b>	<b>12 843,41</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	13 770,40	12 743,41	12 743,41
6688	Autres	100,00	100,00	100,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>20 242,61</b>	<b>20 840,45</b>	<b>20 840,45</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>		<b>326 022,01</b>	<b>358 017,86</b>	<b>358 017,86</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>257 488,91</b>	<b>255 000,00</b>	<b>255 000,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>	<b>12 949,95</b>	<b>6 318,52</b>	<b>6 318,52</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelle	12 949,95	6 318,52	6 318,52
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>270 438,86</b>	<b>261 318,52</b>	<b>261 318,52</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>270 438,86</b>	<b>261 318,52</b>	<b>261 318,52</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>596 460,87</b>	<b>619 336,38</b>	<b>619 336,38</b>

+

RESTES A REALISER 2017 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

619 336,38

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	4 000,00	4 500,00	4 500,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	4 000,00	4 500,00	4 500,00
70	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>35 262,00</b>	<b>36 030,00</b>	<b>36 030,00</b>
7022	Coupes de bois	200,00	400,00	400,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	335,00	500,00	500,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	327,00	330,00	330,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 000,00	2 800,00	2 800,00
70846	Au GFP de rattachement	13 500,00	15 000,00	15 000,00
70876	Par le GFP de rattachement	16 500,00	17 000,00	17 000,00
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente	1 400,00	0,00	0,00
73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>161 747,00</b>	<b>161 878,00</b>	<b>161 878,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	138 747,00	140 329,00	140 329,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	23 000,00	21 549,00	21 549,00
74	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>82 603,00</b>	<b>71 061,00</b>	<b>71 061,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	38 000,00	34 014,00	34 014,00
74121	Dotation de solidarité rurale	17 500,00	12 632,00	12 632,00
74127	Dotation nationale de péréquation	5 000,00	2 486,00	2 486,00
742	Dotations aux élus locaux	2 800,00	2 972,00	2 972,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques taxe profession	18,00	0,00	0,00
74832	Attribution du Fonds départemental de la taxe professionne	11 000,00	11 000,00	11 000,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foi	2 336,00	2 026,00	2 026,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	5 949,00	5 931,00	5 931,00
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>44 354,00</b>	<b>59 585,00</b>	<b>59 585,00</b>
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, ...	37 754,00	34 554,00	34 554,00
752	Revenus des immeubles	6 600,00	25 031,00	25 031,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>327 966,00</b>	<b>333 054,00</b>	<b>333 054,00</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>327 966,00</b>	<b>333 054,00</b>	<b>333 054,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctioi		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>327 966,00</b>	<b>333 054,00</b>	<b>333 054,00</b>

+

RESTES A REALISER 2017 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

286 282,38

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

619 336,38

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget Communal M14	BP	2018
--	----	------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) cf. Modalités de vote I-B.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).  
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 168 (5)	2 000,00	500,00	500,00
	Opération d'équipement n° 176 (5)	1 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 250 (5)	1 731,00	2 000,00	2 000,00
	Opération d'équipement n° 252 (5)	15 000,00	18 080,00	18 080,00
	Opération d'équipement n° 255 (5)	30 700,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 257 (5)	3 390,00	3 000,00	3 000,00
	Opération d'équipement n° 261 (5)	30 000,00	11 228,00	11 228,00
	Opération d'équipement n° 262 (5)	94 800,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 263 (5)	40 483,91	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 265 (5)	40 000,00	37 600,00	37 600,00
	Opération d'équipement n° 266 (5)	1 600,00	1 700,00	1 700,00
	Opération d'équipement n° 267 (5)	43 948,00	316 000,00	316 000,00
	Opération d'équipement n° 269 (5)	25 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 270 (5)	10 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 271 (5)		10 000,00	10 000,00
	Opération d'équipement n° 272 (5)		100 000,00	100 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>339 652,91</b>	<b>500 108,00</b>	<b>500 108,00</b>
13	Subventions d'investissement	14 690,00	0,00	0,00
13151	GFP de rattachement	14 690,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	43 566,02	65 691,00	65 691,00
1641	Emprunts en euros	43 566,02	65 691,00	65 691,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		1 035 000,00	1 035 000,00
266	Autres formes de participation		1 035 000,00	1 035 000,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	803,97	104 646,65	104 646,65
020	Dépenses imprévues ( investissement )	803,97	104 646,65	104 646,65
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>59 059,99</b>	<b>1 205 337,65</b>	<b>1 205 337,65</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>398 712,90</b>	<b>1 705 445,65</b>	<b>1 705 445,65</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	3 260,24	0,00	0,00
2041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	3 260,24	0,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>3 260,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>401 973,14</b>	<b>1 705 445,65</b>	<b>1 705 445,65</b>

+

RESTES A REALISER 2017 (11)

80 495,04

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

7 991,96

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

1 793 932,65

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget Communal M14	BP	2018
--	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	72 616,00	336 690,90	336 690,90
1311	Etat et établissements nationaux	52 926,00	331 690,90	331 690,90
13251	GFP de rattachement	14 690,00	0,00	0,00
1328	Autres	5 000,00	5 000,00	5 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		1 102 269,23	1 102 269,23
1641	Emprunts en euros		172 500,00	172 500,00
16878	Autres organismes et particuliers		929 769,23	929 769,23
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		72 616,00	1 438 960,13	1 438 960,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	58 339,43	74 286,00	74 286,00
10222	F.C.T.V.A.	21 390,13	5 167,00	5 167,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	36 949,30	69 119,00	69 119,00
Total des recettes financières		58 339,43	74 286,00	74 286,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		130 955,43	1 513 246,13	1 513 246,13
021	Virement de la section de fonctionnement	257 488,91	255 000,00	255 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	12 949,95	6 318,52	6 318,52
28031	Amortissements des frais d'études	2 971,95	514,28	514,28
28041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	8 348,00	4 174,00	4 174,00
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations		1 630,24	1 630,24
28145	Installations générales, agencements et aménagements	1 630,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		270 438,86	261 318,52	261 318,52
041	Opérations patrimoniales (9)	3 260,24	0,00	0,00
2145	Construct° sur sol d'autrui - Installat° générales, agencemei	3 260,24	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		273 699,10	261 318,52	261 318,52
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		404 654,53	1 774 564,65	1 774 564,65

+

RESTES A REALISER 2017 (10) 19 368,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10) 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 1 793 932,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 168

LIBELLE : signalétique

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		18 030,74	<sup>a</sup> 2 000,00	500,00	<sup>b</sup> 500,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	18 030,74	2 000,00	500,00	500,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagements	0,00	2 000,00	500,00	500,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	18 030,74	0,00	0,00	0,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup>	0,00	<sup>d</sup>	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-2 500,00

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 250

LIBELLE : acquisition terrains divers

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		4 073,04	<sup>a</sup> 0,00	2 000,00	<sup>b</sup> 2 000,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	4 073,04	0,00	2 000,00	2 000,00	
2111	Terrains nus	4 073,04	0,00	2 000,00	2 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup>	0,00	<sup>d</sup>	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-2 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 252  
LIBELLE : mode doux Chevignat Roissiat  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 1 920,00	18 080,00	b 18 080,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 920,00	18 080,00	18 080,00	
2112	Terrains de voirie	0,00	1 920,00	18 080,00	18 080,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-20 000,00

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 257  
LIBELLE : EQUIPEMENTS ET MATERIELS DIVERS  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		24 674,97	a 0,00	3 000,00	b 3 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	24 674,97	0,00	3 000,00	3 000,00	
2145	Construct° sur sol d'autrui - Installat° généré	0,00	0,00	0,00	0,00	
21571	Matériel roulant - Voirie	18 500,02	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	3 154,00	0,00	3 000,00	3 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	409,75	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 611,20	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-3 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 261

LIBELLE : CIMETIERE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		2 280,00	<sup>a</sup> 18 772,00	11 228,00	<sup>b</sup> 11 228,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	2 280,00	18 772,00	11 228,00	11 228,00	
2116	Cimetières	2 280,00	18 772,00	11 228,00	11 228,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup>	0,00	<sup>d</sup>	0,00
13	Subventions d'investissement			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-30 000,00

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 262

LIBELLE : EAUX PLUVIALES ROISSIAT CHEVIGNAT LA COURBATIERE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		39 396,96	<sup>a</sup> 55 403,04	0,00	<sup>b</sup> 0,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	39 396,96	55 403,04	0,00	0,00	
21532	Réseaux d'assainissement	39 396,96	55 403,04	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) *		Restes à réaliser 2017 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup>	0,00	<sup>d</sup>	0,00
13	Subventions d'investissement			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-55 403,04

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 265  
LIBELLE : CREATION RESERVE D'EAU SUR LE MT MYON  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 2 400,00	37 600,00	b 37 600,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 400,00	2 600,00	2 600,00	
2031	Frais d'études	0,00	2 400,00	2 600,00	2 600,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-40 000,00

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 266  
LIBELLE : COFFRET DE COMMANDE ECLAIRAGE PUBLIC  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	1 700,00	b 1 700,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	
21533	Réseaux câblés	0,00	0,00	1 700,00	1 700,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	0,00	d	0,00
13	Subventions d'investissement			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-1 700,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 267  
LIBELLE : RENOVATION BATIMENT MAIRIE SALLE DES FETES  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	<sup>a</sup> 0,00	316 000,00	<sup>b</sup> 316 000,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	316 000,00	316 000,00	
20422	Privé - Bâtiments et installations	0,00	0,00	316 000,00	316 000,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup>	0,00	<sup>d</sup>	0,00
13	Subventions d'investissement			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-316 000,00

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 271  
LIBELLE : MISE AUX NORMES DEFENSE INCENDIE  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	<sup>a</sup> 0,00	10 000,00	<sup>b</sup> 10 000,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2017 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup>	0,00	<sup>d</sup>	0,00
13	Subventions d'investissement			0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-10 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 272  
LIBELLE : SECURITE SUR VOIRIE  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2018	Restes à réaliser 2017 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	100 000,00	b 100 000,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2017 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-100 000,00</b>
---	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature  (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Possibilité de rembour- sement anticipé, partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)			Profil d'amortissement (7)		
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel							
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					777 608,00											
AR012033	CAISSE D EPARGNE	30/03/2004		25/12/2005	777 608,00		EURIBOR	3.12	1.73569		A	X	N	A-1		
AR012968	CAISSE D EPARGNE	15/05/2007		25/04/2008	292 500,00			4.29	4.37936		M	X	N	A-1		
8650933 13825	CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES Lyon	07/06/2010		25/08/2010	55 000,00	F		2.84	2.88469		M	X	N	A-1		
00000880863	CRCA CENTRE EST	29/04/2011		15/09/2011	160 000,00	F		4.1	4.1008		A	X	N	A-1		
9001896	CDC DIRECTION DU BANCAIRE REGLEMENTE	07/10/2015		01/12/2017	15 808,00	F		0.0	0.0		A	X	N	A-1		
00002921359	CAISSE DE CREDIT AGRICOLE	03/11/2017		10/01/2018	70 000,00	F		1.7	1.48087		A	X	O	A-1		
<b>Total général</b>					777 608,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)		
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>													
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		466 577,10					45 691,00	12 743,41	0,00	2 680,84	
AR012033		0,00		466 577,10					45 691,00	12 743,41	0,00	2 680,84	
AR012968	N	0,00		77 686,93	6,92	R	EURIBOR	1,73569	10 101,87	11,03	0,00	0,00	
8650933 13825	N	0,00		180 622,32	10,17	R		4,37936	14 341,24	7 468,88	0,00	118,89	
0000080863	N	0,00		4 445,48	0,50	F		2,88469	4 445,48	42,17	0,00	0,00	
9001896	N	0,00		125 918,37	17,67	F		4,1008	4 865,08	5 162,65	0,00	1 468,56	
00002921359	N	0,00		7 904,00	0,25	F		0,0	7 904,00	0,00	0,00	0,00	
	N	0,00		70 000,00	19,00	F		1,48087	4 033,33	58,68	0,00	1 093,39	
<b>Total général</b>		0,00		466 577,10					45 691,00	12 743,41	0,00	2 680,84	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2018 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat bonifiées	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (le cas échéant) (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.4</b>
<b>TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)</b>	

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Exchange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Exchange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	6					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	466 577,10					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture							Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turrel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)</b>	<b>A2.5</b>

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat			
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux  
 (6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.  
 (8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.  
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.  
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget Communal M14	BP 2018
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	ETUDE REFECTION MAIRIE SDF	5	
Linéaire	TRAVAUX BOURG (SIEA)	15	

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN  
ETAT DES PROVISIONS

A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès....; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget Communal M14	BP 2018
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)</b>	<b>A5</b>

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES</b> <b>=A + B</b>		<b>170 337,65</b>	<b>170 337,65</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>65 691,00</b>	<b>65 691,00</b>
1641	Emprunts en euros	65 691,00	65 691,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>104 646,65</b>	<b>104 646,65</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	104 646,65	104 646,65
020	Dépenses imprévues ( investissement )	104 646,65	104 646,65

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	170 337,65	80 495,04	D001 7 991,96	258 824,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>266 485,52</b>	<b>III 266 485,52</b>
Ressources propres externes de l'année (a)		5 167,00	5 167,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves	5 167,00	5 167,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		261 318,52	261 318,52
28031	Amortissements des frais d'études	514,28	514,28
28041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	4 174,00	4 174,00
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	1 630,24	1 630,24
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	255 000,00	255 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>266 485,52</b>	<b>19 368,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 119,00</b>	<b>354 972,52</b>

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 258 824,65
Ressources propres disponibles	IV 354 972,52
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (6) + 96 147,87</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrive uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A8</b>

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir=I - (II+III)

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget Communal M14	BP	2018
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A9

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	<b>DEPENSES (a)</b>				
	<b>RECETTES (b)</b>				
	<b>Dépenses nettes (a-c)</b>				
	<b>Recettes nettes (b-d)</b>				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.  
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).  
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.  
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.  
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.  
(7) Indiquer le chapitre

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).  
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : trimestrielle ; X : autre.  
 (3) Type de taux d'intérêt, F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR, 3 mois ...).  
 (5) Taux annuel, tous frais compris.  
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	78 434,41
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>78 434,41</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>333 054,00</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>23,55%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget Communal M14	BP	2018
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.  
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget Communal M14	BP 2018
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.5</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.6</b>

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  
(article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574	01	Subvention annuelle	ADAPA	Associations	100,00
6574	02	subvention annuelle	ADMR BRESSE REVERMONT	Associations	180,00
6574	11	subvention annuelle	AGLCA	Associations	0,00
6574	04	subvention annuelle	APEL ST ETIENNE DU BOIS	Associations	156,00
6574	03	subvention annuelle	ASSOC REPAS	Associations	50,00
6574	09	subvention annuelle	BANQUE ALIMENTAIRE DE L AIN	Associations	200,00
6574	05	subvention annuelle	CENTRE DE LOISIRS LA TREFFORTINE	Associations	900,00
6574	07	subvention annuelle	COOP SCOLAIRE TRE 010 DE TREFFORT CUISIAT	Associations	0,00
6574	08	subvention annuelle	Fonds Solidarité Logement	Départements	0,00
6574	10	subvention annuelle	LA CROIX ROUGE FRANCAISE	Associations	0,00
6574	12	subvention annuelle	RESTAURANT DU COEUR	Associations	0,00
6574	06	subvention annuelle	SEMA DE L AIN	Associations	50,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN  
SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B2.2</b>
<b>SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis  
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B3</b>

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :				0,00			
TOTAL Recettes				TOTAL Dépenses			
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :							

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		1	1	2	1	0	1
Secrétaire de mairie	A	1	0	1	1	0	1
adjoint administratif	C	0	1	1	0	0	0
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		1	1	2	2	0	2
Agent des services techniques	C	1	1	2	2	0	2
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		2	2	4	3	0	3

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget Communal M14**

**BP**

**2018**

**IV - ANNEXES**

**IV**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018**

**C1**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1<sup>er</sup> : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2<sup>ème</sup> : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3<sup>ème</sup> : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4<sup>ème</sup> : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5<sup>ème</sup> : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 ; contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

35 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-6 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</b>	<b>C2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);  
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

## IV - ANNEXES

IV

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS**  
**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE**  
**OU L'ETABLISSEMENT**

C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	<b>C3.2</b>
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)</b>	

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget Communal M14	BP 2018
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.3</b>

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget Communal M14	BP 2018
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3.4</b>

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2017 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2017 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2017 (%)
Taxe d'habitation	577 500,00	1,423	12,180	0,000	70 340,00	1,423
Taxe foncière sur les propriétés bâties	382 146,00	0,196	14,270	0,000	54 532,00	0,195
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	33 137,00	1,010	45,220	0,000	14 985,00	0,114
<b>TOTAL</b>	<b>992 783,00</b>	<b>0,903</b>			<b>139 857,00</b>	<b>0,800</b>

Envoyé en préfecture le 09/04/2018

Reçu en préfecture le 09/04/2018

Affiché le

ID : 001-210101275-20180330-DELIB\_1803\_3004-BF

COMMUNE COURMANGOUX - 01 - Budget Communal M14

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le MORNAY Mireille,  
A Courmangoux, le 30/03/2018  
Le MORNAY Mireille,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.  
A Courmangoux, le 30/03/2018

Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
VOTES : Pour : 12  
          Contre : 0  
          Abstention : 0

Date de convocation : 23/03/2018

Les membres du Conseil Municipal,

MORNAY Mireille	
GAILLARD Michel	
CHORRIER-COLLET Sébastien	
VARVAT Violaine	
HOMBERT Annick	
DUBUJET Christiane	
TEIL Isabelle	
BAYARD Chloé	
PARMENTIER Thierry	
DUFOUR Thierry	
TOURNIER Marc	
BAYLE Yves	

Certifié exécutoire par le MORNAY Mireille, compte tenu de la transmission en préfecture, le 9 AVR. 2018, et de la publication le 9 AVR. 2018

A Courmangoux, le 9 AVR. 2018

